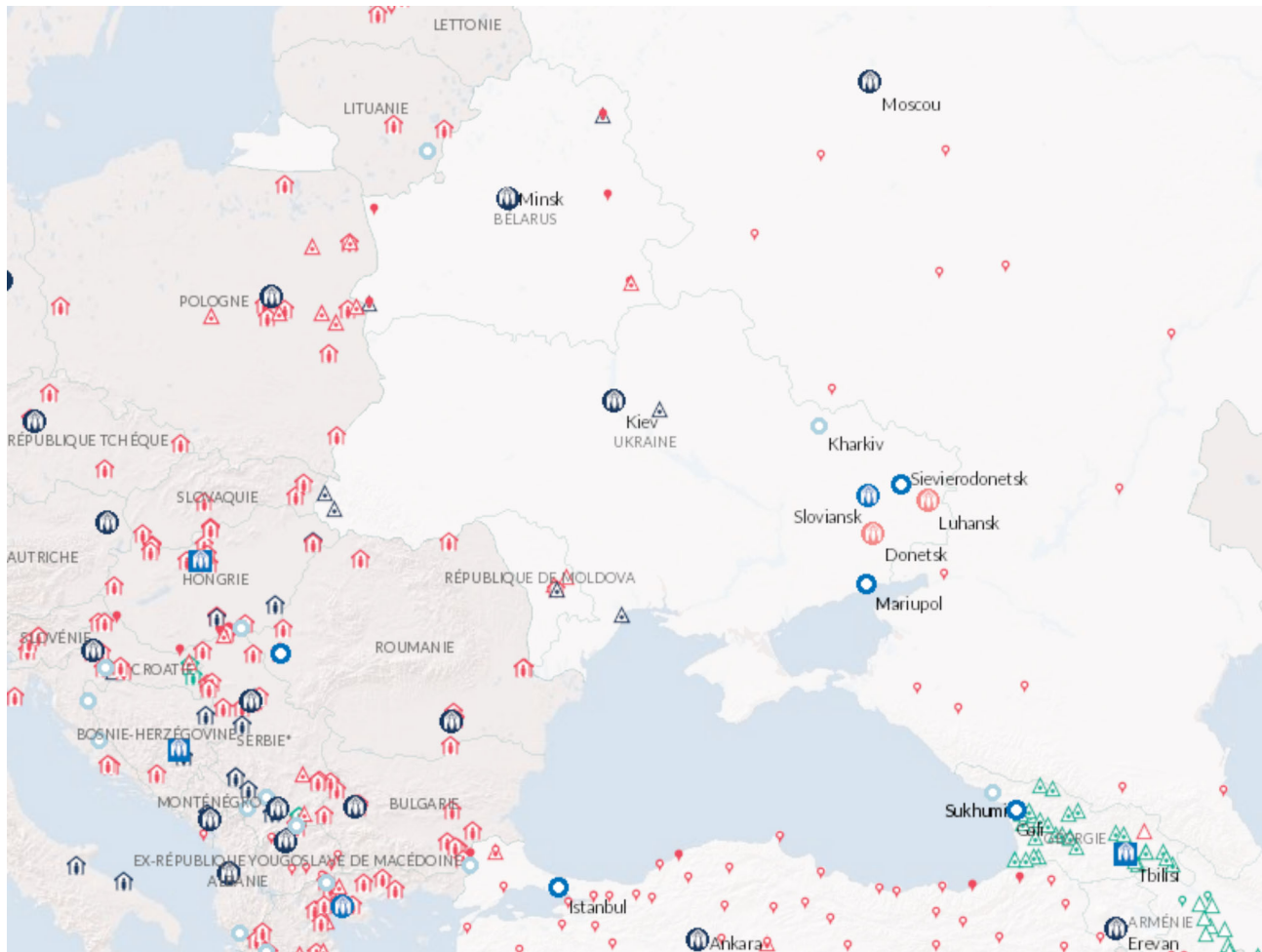
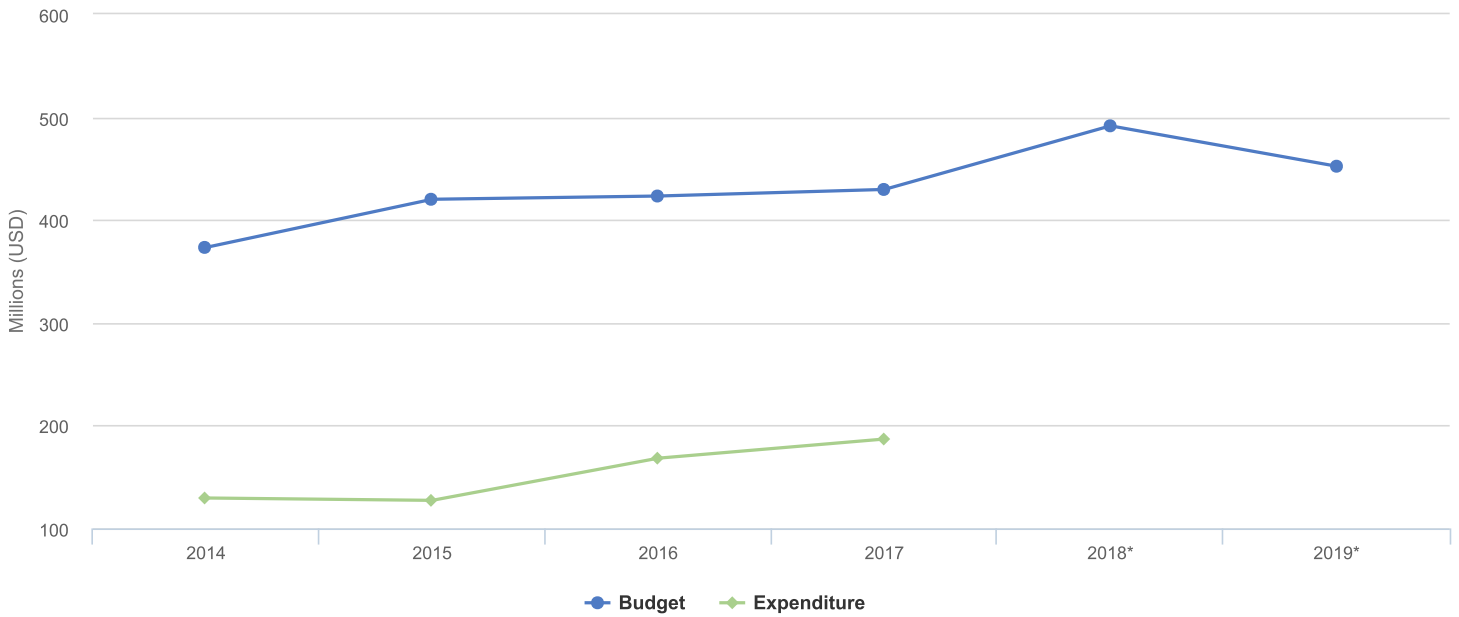


Subregion: Eastern Europe

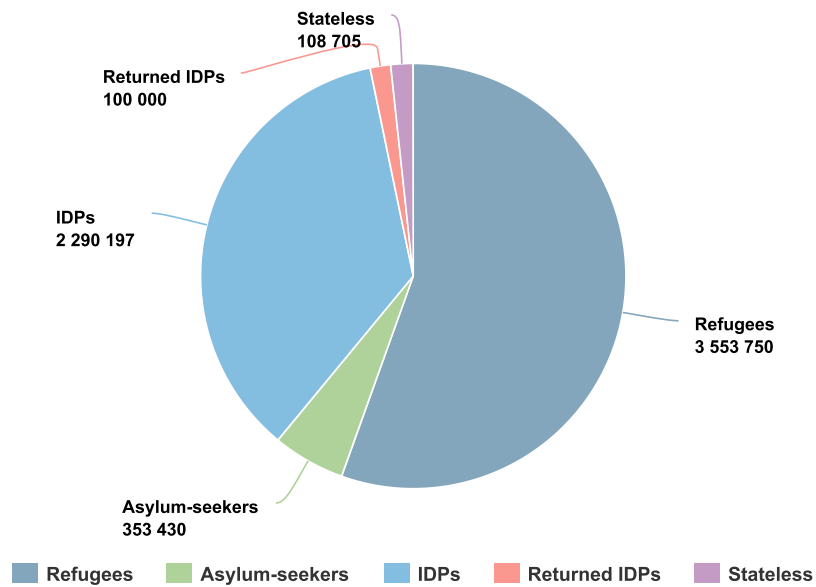
| Arménie | Azerbaïdjan | Bélarus | Géorgie | République de Moldova | Fédération de Russie | Turquie | Ukraine |



Budgets and Expenditure in Subregion Eastern Europe



People of Concern - 2019 [projected]



Environnement opérationnel

L'Europe de l'Est continue d'accueillir un nombre important de personnes relevant de la compétence du HCR, dont des réfugiés, des déplacés internes, des personnes dans une situation apparentée à celle des réfugiés, et des apatrides. Le HCR s'efforce de faire en sorte que toutes les personnes relevant de sa compétence bénéficient d'une protection, vivent de manière sûre et digne au sein des communautés d'accueil et parviennent progressivement à des solutions durables.

Le HCR s'emploiera à renforcer les régimes d'asile pour garantir la durabilité de ses efforts et il aidera et encouragera les Gouvernements à adapter leur capacité, en consacrant davantage d'efforts aux programmes de réintégration. À cet égard, le HCR s'attachera à promouvoir des partenariats stratégiques avec les acteurs du développement en recommandant d'intégrer les besoins des réfugiés dans les programmes axés sur les objectifs de développement durable, ainsi que dans les stratégies nationales.

Les conflits en cours en Afghanistan, en Iraq, en République arabe syrienne et en Ukraine continuent de produire des répercussions sur la région. Le HCR surveille attentivement la situation des déplacés internes ukrainiens ; il semble que plus d'un million d'Ukrainiens aient quitté leur pays depuis 2014, et au 1^{er} juillet 2018, 151 000 Ukrainiens avaient toujours besoin de protection internationale dans les pays voisins ou dans d'autres pays.

La persistance de conflits non réglés dans la région entrave la résolution des problèmes de déplacement. Si les besoins essentiels des déplacés sont progressivement satisfaits, de nombreuses personnes relevant de la compétence du HCR sont dans une situation précaire depuis des années et ont toujours besoin de solutions durables.

En 2019, les activités du HCR en Europe de l'Est viseront principalement à :

- Renforcer la qualité des régimes d'asile nationaux, notamment de la détermination du statut de réfugié, pour veiller à ce que les personnes relevant de la compétence du HCR aient accès à la protection.
- Faciliter l'accès des réfugiés à des solutions durables, principalement par l'intégration locale et des activités de renforcement de l'autonomie.
- Appuyer les initiatives de consolidation de la paix afin de créer des conditions plus propices aux solutions durables et de prévenir d'autres déplacements.
- Surveiller régulièrement les conditions dans les centres d'accueil et d'hébergement, aux frontières et dans les établissements pénitentiaires.
- Renforcer les législations et les procédures nationales de prévention et de réduction de l'apatridie et promouvoir l'adhésion aux deux conventions sur l'apatridie.
- Soutenir les actions des gouvernements en faveur de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR, dont les déplacés internes, ainsi que la responsabilisation des gouvernements à leur égard.
- Venir en aide aux personnes qui ont des besoins particuliers, tout en s'efforçant de faciliter l'accès de toutes les personnes relevant de la compétence du HCR aux services publics et aux moyens de subsistance.
- Travailler en étroite collaboration avec les intervenants compétents sur la planification de mesures d'urgence, en fonction des besoins.

La stratégie globale consiste à réorienter progressivement l'action du HCR, de l'aide directe vers une action de plaidoyer. Ainsi, des aides en espèces cibleront les personnes les plus vulnérables pour répondre aux besoins urgents concernant les abris, la préparation à l'hiver, les soins médicaux, la protection de l'enfance, la réponse aux violences sexuelles et de genre et d'autres besoins particuliers. Une assistance juridique, ainsi que certaines interventions spécifiques dans le domaine de la santé, seront assurées.

Réponse et mise en œuvre

Les opérations en Fédération de Russie et en Ukraine sont présentées dans des chapitres séparés.

L'Arménie a été touchée par l'arrivée de réfugiés syriens ces dernières années, et au 1^{er} juillet 2018, quelque 14 700 ressortissants syriens d'origine arménienne demeuraient dans le pays, qui accueillait en outre quelque 3 300 réfugiés de diverses origines. Les réfugiés les plus vulnérables continueront de bénéficier de l'aide fournie par le HCR, en coopération avec le Gouvernement et des ONG, notamment pour l'hébergement et des moyens de subsistance. Le HCR poursuivra ses efforts pour consolider encore la procédure d'asile et améliorer les conditions d'accueil ; pour collaborer avec les services chargés de l'application des lois, afin de les inciter à adopter une approche différenciée et à réduire la détention des demandeurs d'asile ; et pour assurer la coordination avec ses partenaires de manière à optimiser les ressources et à renforcer le plaidoyer.

L'Azerbaïdjan, au 1er juillet 2018, accueillait quelque 1 115 réfugiés et 172 demandeurs d'asile et on comptait environ 3 600 apatrides et plus de 612 000 déplacés internes. Le HCR continuera de soutenir le gouvernement dans ses efforts pour améliorer la procédure de détermination du statut de réfugié ; l'organisation facilitera également l'introduction et l'opérationnalisation de formes complémentaires de protection avec l'espoir qu'elles conduiront le Gouvernement à reconnaître un plus grand nombre de réfugiés et à élargir l'accès aux droits et aux services, notamment au droit à un emploi décent. En 2017, le Gouvernement a pris en charge la fourniture de soins de santé primaires aux réfugiés et aux demandeurs d'asile, précédemment assurée par le HCR ; pour sa part, l'organisation continue à aider les personnes vulnérables à accéder aux soins de santé secondaires. Au sein d'une coalition réunissant le Gouvernement, des agences des Nations Unies et d'autres parties prenantes, le HCR travaillera sur la prévention et la réponse aux violences sexuelles et de genre, ainsi que sur la fourniture d'une aide juridique aux communautés de déplacés internes.

Au **Bélarus**, le HCR poursuivra ses efforts pour aider le Gouvernement à mettre en place un régime d'asile national effectif et efficace, et s'emploiera à promouvoir l'intégration locale et l'autosuffisance en tant que solutions durables les plus viables pour les réfugiés accueillis dans le pays. Au 1^{er} juillet 2018, le Bélarus comptait 8 000 personnes relevant de la compétence du HCR, dont environ 5 780 apatrides, quelque 2 677 réfugiés et 178 demandeurs d'asile attendant qu'une décision soit rendue au sujet de leur requête. Il y avait en outre quelque 170 000 Ukrainiens, arrivés depuis 2014 en raison du conflit en cours. Le HCR encourage le Bélarus à adhérer aux Conventions des Nations Unies sur l'apatridie. Enfin, en partenariat avec l'OIM et d'autres agences des Nations Unies, le HCR aidera le Bélarus à faire face à l'augmentation des mouvements mixtes.

En **Géorgie**, le HCR soutiendra les intervenants compétents dans leurs efforts pour protéger les réfugiés et les autres populations déplacées, ainsi que pour rendre les conditions plus propices à leur intégration. Au 1^{er} juillet 2018, environ 2 000 réfugiés et personnes dans une situation apparentée à celle des réfugiés, 500 demandeurs d'asile, 600 apatrides et 280 000 déplacés internes étaient présents en Géorgie. Le HCR cherchera à s'assurer que les personnes relevant de sa compétence soient informées de leurs droits, à améliorer l'accès aux services publics et à accroître l'aide socio-économique actuelle, qui associe renforcement de l'autosuffisance et possibilités d'emploi, tout en soutenant les personnes les plus vulnérables par des aides en espèces. L'organisation surveillera l'accès au territoire et aux procédures d'asile, ainsi que les conditions d'accueil, et renforcera encore la qualité des procédures d'asile nationales, notamment en plaidant pour l'application intégrale et inclusive des principes du droit des réfugiés. En Abkhazie, le HCR continuera de plaider en faveur de la liberté de mouvement, de la délivrance de documents, et de l'accès sans entrave à tous les droits pour la population déplacée ayant regagné sa région d'origine ainsi que pour les personnes dans une situation assimilable à celle des réfugiés ; dans le même temps, il soutiendra les efforts visant à procurer des moyens de subsistance durables à ces populations.

2019 Budget for Eastern Europe | USD

Operation	Pillar 1	Pillar 2	Pillar 3	Pillar 4	Total
	Refugee programme	Stateless programme	Reintegration projects	IDP projects	
Belarus	1,907,754	46,212	0	0	1,953,966
Regional Office in the South Caucasus	11,026,740	647,656	0	4,277,545	15,951,940
Russian Federation	5,585,930	875,275	0	0	6,461,205
Turkey	399,574,258	5,000	0	0	399,579,258
Ukraine	5,156,445	910,783	0	22,215,123	28,282,352
Total	423,251,128	2,484,926	0	26,492,668	452,228,722